



Paris le 10 février 2006 - n° 21/D130

Compte rendu de la 3ème réunion du Groupe de travail Cnis  
« Niveaux de vie et inégalités sociales » le 9 janvier 2006

Présents

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Luc BEHAGHEL               | LEA-INRA PARIS JOURDAN                   |
| Jacques BOURNAY            | INSEE DESE MK2                           |
| Michel CASTELLAN           | INSEE DDAR                               |
| Pascal CHEVALIER           | INSEE DSDS                               |
| Maxime CHODORGE            | UNION SOCIALE POUR L'HABITAT             |
| Pierre CONCIALDI           | Réseau d'Alerte sur les Inégalités (RAI) |
| Agnès de FLEURIEU          | OBS. NAT. PAUVRETE ET EXCLUSION          |
| Michel DOLLE               | CERC                                     |
| Alain DURAND               | AFNOR                                    |
| Marc FLEURBAEY             | CERSES                                   |
| Michael FORSTER            | OCDE                                     |
| Jacques FREYSSINET         | CEE                                      |
| Jean GADREY                |  |
| Gilles De LA GORCE         | DGAS                                     |
| Denis DURAND               | CGT-Banque de France                     |
| Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT | UNIOPSS                                  |
| Mary LETRANCHANT           | FNARS                                    |
| Maryse MARPSAT             | INSEE DSDS                               |
| Georges MENAHEM            | IRDES                                    |
| Emmanuel MERMET            | CFDT                                     |
| Marco MIRA D'ERCOLE        | OCDE                                     |
| Jean-Luc OUTIN             | MATISSE                                  |
| Brigitte OUVRE             | CNIS                                     |
| Hélène PARIS               | CNAF                                     |
| Hugues PICARD              | INSEE IG                                 |
| Nicolas PROKOVAS           | CGT ANPE                                 |
| Benoît ROBIN               | CGT-FO                                   |
| Nicole ROTH                | DREES                                    |
| Carla SAGLIETTI            | CNIS                                     |
| Paul SANTELMANN            | AFPA                                     |
| Bernard SUJOBERT           | INSEE DDAR                               |

Excusés

Jean-Philippe DAMAIS  
Georges NOHARET

FAMILLE DE FRANCE

Le président M. Jacques Freyssinet ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour. Il propose d'ajouter un point supplémentaire sur le programme des réunions d'ici le mois de juin.

### **Premier point à l'ordre du jour : la question du mandat**

Après approbation du compte rendu de la séance précédente et des corrections apportées, le point sur la proposition de mandat définitif du groupe est abordé. Au cours de la première séance, un projet de mandat avait été distribué. Dans le cadre du bureau du Cnis de juillet, le vice-président avait indiqué qu'il souhaitait que le groupe « affine son mandat tout en respectant les limites de celui-ci ». Par ailleurs, au cours de l'interformation statistiques sociales, le président a exprimé qu'il fallait être vigilant afin de garder un équilibre entre le « souci d'homogénéiser et la nécessité de préserver la finesse et la complexité des outils ». Enfin, l'assemblée générale du Cnis a conclu que « Le conseil examinera avec attention les conclusions du groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités dont le mandat du fait des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités recouvre les préoccupations de chacune de ses formations. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires. Le conseil préconise une mise au point sur les indicateurs afin de rendre plus pertinent celui touchant aux prélèvements obligatoires et visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs en matière d'information ». Suite à ces remarques, une nouvelle rédaction est proposée pour deux points du mandat. En tous les cas, le groupe a pour tâche de fournir un système d'information le plus complet et le plus cohérent possible, et c'est par rapport à ce système que dans un deuxième temps pour simplifier le message adressé au public non expert a aussi pour mandat d'essayer de dégager une batterie d'indicateurs centraux, qui serait acceptée par tous. Le premier amendement concerne l'alinéa sur une nomenclature minimale. La nouvelle proposition pour ce paragraphe est « Le groupe proposera des modalités de diffusion d'une information la plus riche et la plus fréquente possible couvrant les multiples dimensions des niveaux de vie, des inégalités et de la pauvreté de manière à fournir les moyens nécessaires à la diversité des analyses et des recherches. Il proposera par ailleurs des nomenclatures et des indicateurs de base permettant de caractériser les diverses entités étudiées et les diverses modalités des inégalités. Les statisticiens et les chercheurs seront invités à utiliser ces références élémentaires pour rendre possible la comparabilité de leurs travaux ».

Le deuxième point modifié dans le mandat est mineur. Il consiste à remplacer « Les formations concernées du Cnis assureront ensuite le suivi des opérations » par « l'interformation statistiques sociales ainsi que les formations concernées du Cnis assureront [...] ». Ceci afin d'assurer une certaine cohérence dans le suivi des opérations.

Les deux propositions sont adoptées.

### **Deuxième point à l'ordre du jour : Programme de travail du groupe d'ici juin**

Puis le président aborde le point suivant « Projet de travail pour le premier semestre ». Il est proposé le programme suivant pour les 4 réunions à venir :

- février : approches infra-nationales (départements, régions, analyse du local)
- mars : international (méthodologie de la comparaison internationale, et ce que nous apprennent certains pays dans le domaine de l'international)
- avril : désagréments pertinentes (désagréments à privilégier dans la fourniture d'information : par sexe, par CS, par décile de revenu, par nationalité ou origine, également comptes de ménages par CS ou décile)
- mai : approches dynamiques (trajectoires, transition, approches en termes de cycles de vie, reproduction intergénérationnelle des inégalités)
- juin : nature et diffusion de l'information (type d'information dont le groupe préconiserait la diffusion, indicateurs synthétiques ou batterie d'indicateurs centraux, en termes de diffusion et non de connaissance, conditions d'accès à l'information, modes de diffusion, calendrier de productions).

Par rapport à ce programme très chargé, M. Bernard Sujobert suggère que, compte tenu des domaines prioritaires qui avaient été mentionnés dans le programme de travail initial (éducation, logement, santé, environnement de vie, emploi), les services statistiques des ministères en charge de ces questions soient associés. Il regrette en particulier qu'un ministère comme l'éducation ne soit pas présent dans le cadre de ce groupe sur les inégalités. Même chose pour le logement, ministère ou

acteurs du domaine. Il suggère de ce fait que des auditions de telle ou telle personne concernée puissent être effectuées, voire que ces personnes soient invitées pour la séance qui les concerne. En particulier sur les aspects de territoire, sur lesquels certains ouvrages viennent d'être publiés. Par ailleurs, Bernard Sujobert est surpris de ne plus retrouver certains thèmes dans ce programme qui avaient été évoqués au départ comme le handicap, les inégalités hommes/femmes ou les populations vivant en institution.

M. Paul Santelmann rappelle qu'il a fourni une contribution sur les inégalités en termes de formation et d'éducation. Il s'interroge néanmoins sur le périmètre d'investigation du groupe, compte tenu de l'ampleur de ce domaine. Si on se restreint aux conditions d'accès, on risque de passer à côté des inégalités d'usage. Il peut donc être intéressant d'avoir une réflexion afin de précisément définir les frontières de travail, sachant que par ailleurs l'éducation n'est pas représentée.

Suite à l'intervention de M. Bernard Sujobert, M. Pierre Concialdi rappelle dans un premier temps que dans la proposition de mandat, il était prévu que soit dressé dans un premier temps un bilan de l'existant en France et à l'étranger, le groupe examinera un certain nombre de choses ; or il n'a pas le sentiment que le bilan ait été réellement fait. De ce fait, Pierre Concialdi ne voit pas comment le groupe pourra se prononcer entre par exemple un indicateur synthétique ou une batterie d'indicateurs. Il souhaiterait qu'un réel bilan soit intégré dans le programme de travail du groupe.

M. Georges Menahem se demande ensuite dans quelle séance pourrait être abordé le type d'approche que l'on trouve abordée dans la contribution qu'il a transmise, relative à la sécurité économique. Cette approche permet en particulier de prendre en compte le risque d'avoir des revenus insuffisants. Elle peut être déclinée en deux thèmes : le premier a été traité dans le papier distribué, le second a été abordé dans l'enquête conditions de vie en 97 : les ménages devaient renseigner sur les évolutions de leurs revenus, croissant, en décroissance ou plus aléatoires. Ce type de questions avait été peu exploité à l'époque. On doit en particulier pouvoir calculer des indicateurs intéressants pour comprendre la genèse de la précarité à partir de ces éléments. L'analyse d'informations au sujet de la morbidité et des handicaps peut également être utilisée pour préciser les déterminants de l'incapacité à avoir des revenus. Il se demande en conclusion si ces diverses questions qui concernent le caractère aléatoire des revenus et des situations ne pourraient pas être abordées dans la séance de mai consacrée aux "approches dynamiques".

Sur la question du bilan, M. Jean Gadrey souligne également le manque d'éléments sur lesquels l'analyse du groupe pourrait s'appuyer. Des pistes intéressantes sont bien évidemment présentes dans le rapport Picard/Maurel, néanmoins le groupe mériterait d'être un peu plus éclairé sur un certain nombre de points. Par exemple, si on prend l'exemple de la pauvreté monétaire, les chiffres oscillent entre 6,2 (ERF), 8,5 (panel européen) ou 13,5 % selon la Cnaf ; ces chiffres sont peut-être compatibles, mais il aimerait en être convaincu, ou avoir les raisons qui expliquent ces divergences. Il souhaiterait pouvoir disposer d'une note faisant le point sur ces divergences.

Puis M. Gilles Delagorce souligne qu'il serait sans doute plus légitime d'aborder les enseignements des différents pays au moment où le thème concerné est abordé. Consacrer une demi-séance au thème de l'international paraît très court, et obligera à aborder certains thèmes par anticipation.

Mme Marie-Thérèse Join-Lambert reconnaît que la dispersion du groupe en sous groupes n'est sans doute pas facile à suivre. Mais l'ampleur des débats étant telle, il ne faudrait pas fermer des pistes. Il faut que les débats puissent trouver leur place. Il ne faudrait pas non plus s'interdire des recommandations sur des travaux engagés pour des chercheurs, ni passer à côté du débat fondamental, en l'occurrence de celui du milieu associatif à se retrouver dans ces indicateurs, sous prétexte d'avoir une approche trop technique.

Par rapport à ces remarques, le président commence par rappeler qu'il ne reste que 6 séances. Par ailleurs le rapport doit être remis à l'horizon d'octobre-novembre. Dans ces conditions, ou il faut intensifier le travail, ou il faut fractionner le groupe en petits comités. Le groupe plénier est là pour fixer les orientations et trancher, et non entrer dans la technicité. Par ailleurs, la présentation d'un bilan relève de la documentation écrite ; si elle n'est pas suffisante, il faudra la compléter par la diffusion de papier complémentaire, mais sans aller jusqu'à des présentations de bilan. L'essentiel du temps du groupe doit rester consacré aux débats. Jusque là, le président rappelle qu'aucune porte

n'a été fermée au débat. Sur la méthode, Jacques Freyssinet précise que les interrogations de Bernard Sujobert sont légitimes : vouloir aborder les différents domaines de la pauvreté non monétaire en une séance ne paraît pas très sérieux. L'idée est d'avoir un premier débat de fond au sein du groupe, puis envisager comment mobiliser dans les différents domaines les expertises et les compétences. La question est de savoir si des auditions sont confiées aux rapporteurs, ou s'il faut procéder à des petits groupes qui participeront à des séances avec les experts concernés. Concernant le handicap et les inégalités hommes/femmes, ces thèmes font partie des désagrégations pertinentes. Ils seront donc abordés lors de la séance qui y sera consacrée, même si le handicap sera un thème délicat à traiter. Le cas des populations en institutions a effectivement été abordé ; les rapporteurs devront se pencher sur cette question au moment de la préparation des propositions. Sur la question insécurité/ précarité, le thème devra être abordé de préférence lors de la séance sur la dynamique ; la question peut également apparaître au moment du débat sur les indicateurs synthétiques. Sur l'international, Jacques Freyssinet est d'accord avec les remarques : si une expérience intéressante est à signaler dans le cadre des débats sur un thème, il faudra le faire.

Puis M. Marco Mira d'Ercole revient sur l'international : s'il s'agit des meilleures pratiques, autant l'aborder lors de la session de juin où l'on aborde les meilleures pratiques en terme de diffusion. Par contre, pour ce qui relève de la méthodologie internationale, le groupe pourrait être informé au moment de la session sur le régional ou lors des autres sessions, avec des interventions de l'OCDE ou d'Eurostat. Par ailleurs, il demande dans quelle mesure un projet de recommandations pourrait être proposé à l'issue de chacune des séances, plutôt que les examiner toutes au troisième trimestre. Ceci permettrait sans doute de mieux focaliser les discussions au fur et à mesure des travaux.

Suite à cette dernière proposition, M. Jacques Freyssinet propose que soit rédigée une proposition de recommandations, provisoires, à l'issue des séances ou des blocs de séance. Sur l'aspect international, un débat sur la place des différents éléments s'y rapportant a déjà eu lieu. Certains éléments doivent pouvoir être présentés dans les séances spécialisées. Seuls les aspects de mise en cohérence et de sélection pourraient être abordés lors de la séance consacrée, comme par exemple l'ensemble des indicateurs de Laeken. L'originalité du groupe n'est pas de faire un inventaire de l'existant, mais d'en faire une synthèse, de les mettre en cohérence et de les hiérarchiser. La séance sur l'international devra être guidée par cette préoccupation.

### **Troisième point à l'ordre du jour : aspects monétaires, suite et fin**

Puis M. Jacques Freyssinet introduit le point suivant, consacré aux aspects de pauvreté monétaire n'ayant pu être abordés lors de la session précédente. Jacques Freyssinet rappelle que les aspects de source et de champ sur la pauvreté monétaire avaient été traités. Les aspects de concepts avaient été en partie traités, en particulier la question des échelles d'équivalence, d'indice des prix, ou de concept de revenu avant transfert, mais devaient être repris lors de la séance d'aujourd'hui. Sur la question des échelles d'équivalence, il précise que le +0,2 parfois utilisé pour les familles monoparentales avait été suggéré à l'époque par l'Insee. La question des éléments monétarisables restait également entièrement à aborder.

M. Pierre Concialdi intervient ensuite sur les échelles d'équivalence. Il souligne la nécessité de tests de sensibilité. Mais les échelles utilisées en général sont des échelles moyennes, qui sous-estiment les besoins des plus pauvres et sur-estiment ceux des plus riches. Cela pose problème pour mesurer les inégalités, même si y trouver une solution ne semble pas immédiat.

Sur les indices de prix, M. Bernard Sujobert souligne qu'ils sont importants pour mesurer les évolutions, en particulier des niveaux de vie. Sur ces thèmes, des discussions intéressantes ont été menées dans le cadre de l'interformation sociale du Cnis. La conclusion du débat mené entre S. Lollivier (INSEE) et R. Rochefort (CREDOC) était que l'indice des prix est calculé de manière correcte, mais que, pour un certain nombre de raisons que l'on peut identifier, les ménages ne perçoivent pas les mêmes évolutions des prix. Ces éléments sont intéressants pour le groupe. Il faudrait pouvoir aborder ces thèmes dans le cadre du groupe, ou du moins documenter ce thème.

M. Marc Fleurbaey souligne qu'une voie d'amélioration pour le problème des échelles d'équivalence passe par la voie de la collecte d'information statistique plus précise sur la composition

de la consommation au sein des ménages. Cela permettrait de disposer d'informations plus précises sur les besoins et les consommations, en fonction de l'âge par exemple ; cela permettrait également de différencier au sein du ménage les consommations entre biens privés et biens publics, et de valoriser ainsi ces consommations. Ceci irait également dans le sens d'une mesure qui ne soit pas seulement des moyennes, mais par catégorie.

M. Mickael Forster souligne pour sa part la différence de consommation qui existe entre ménages, en particulier pour les familles monoparentales. Mais les handicapés mériteraient également d'être mis en lumière, compte tenu de besoins très différents, non pris en compte par les échelles habituelles. Même si la solution ne paraît pas immédiate d'un point de vue opérationnel, il est important de mentionner ce problème.

M. Denis Durand revient sur l'indice des prix pour souligner les progrès qui ont été réalisés dans l'analyse des différences entre indice calculé et indice perçu. Des idées nouvelles commencent à émerger dans les analyses faites par l'Insee, en particulier dans le domaine des dépenses contraintes. Elles pourraient nourrir jusqu'à un certain point les réflexions du groupe. Ce à quoi Jacques Freyssinet répond que le point sera fait sur les éventuels papiers qui feraient l'état de ces réflexions nouvelles afin de les diffuser.

Puis Mme Nicole Roth reconnaît à son tour la nécessité de progresser dans l'individualisation des consommations. Mais elle précise que d'un point de vue opérationnel, cela semble irréaliste. Cela ne peut être préconiser de ce fait de manière forte par le groupe. Par ailleurs, elle rappelle que les échelles de consommation ne constituent qu'une mesure moyenne. Il existe toute sorte de disparités qui pourraient être prises en compte, dans le haut et le bas de la distribution : distinction rural/urbain, nord/sud, familles monoparentales, couple monoactif ou biactif pour le même revenu. Mais ces distinctions restent théoriques, et sont loin d'être opérationnelles. En standard, on n'a donc pas vraiment le choix.

M. Jean Gadrey suggère alors de recommander le lancement de recherches sur ces questions d'échelle. En particulier, afin d'analyser si la prise en compte de ces distinctions peut avoir une influence sur nos indicateurs centraux d'inégalités et de niveaux de vie.

M. Jacques Freyssinet rappelle à ce propos qu'il avait été défini trois types de recommandations qui pourraient être faites : mieux utiliser les sources existantes, ou les utiliser comme l'ISF, améliorer l'appareil statistique, et des propositions de mise à l'étude. Pour le cas évoqué, on pourrait imaginer que cela fasse partie des propositions de mise à l'étude. Mais à la fin, il faudra les hiérarchiser et les sélectionner.

M. Marc Fleurbaey confirme que ses propos visaient à une proposition pour mise à l'étude. Par ailleurs, il propose dans un premier temps d'aller voir à l'étranger ce qui se fait dans ce domaine.

Puis le président clot cet aspect sur les concepts. Il précise qu'un texte de premières esquisses de propositions sera rapidement transmis aux membres du groupe. Puis il propose de passer au débat sur les grandeurs monétarisables.

M. Georges Menahem rappelle que la production domestique est une production informelle, non monétarisée ; elle couvre de nombreuses activités comme le travail au noir, le jardinage, le bricolage, le ménage, etc., comme l'a montré l'enquête INSEE "Modes de Vie, 1988-1989". Ces productions informelles sont très inégalement réparties et contribuent fortement à couvrir certains ménages contre le risque de pauvreté, d'où l'aggravation de certaines inégalités. Il y a un effort d'information à réaliser pour reconnaître ces dimensions, et pas seulement de monétarisation. Par ailleurs, il souligne qu'un certain nombre de travaux sur le travail au noir ont été réalisés au niveau européen qui attestent de son importance. En particulier, il était estimé dans une étude récente de l'OCDE à 10-12 % du PIB en France, alors qu'en Grèce il s'élevait jusqu'à 25-30 %.

S'agissant du logement, Mme Marie-Thérèse Join-Lambert considère que les éléments du logement doivent être pris en compte dans les éléments monétarisables compte tenu de leur importance pour la pauvreté. Elle souhaiterait avoir des précisions sur les raisons qui font que la

notion de reste à vivre ait été écartée, pour des problèmes normatifs. Le reste à vivre, déduction faite du logement, est un des éléments très important pour l'estimation des conditions réelles de vie.

M. Marc Fleurbaey précise alors que la notion de loyer fictif est un sujet délicat, car les individus peuvent avoir des comportements différents selon leur cycle de vie, qui débouche sur des patrimoines différents. On peut s'interroger sur la pertinence de la prise en compte systématique du loyer fictif. Mêmes considérations pour celui qui voudrait changer de logement pour un logement plus grand : on va considérer qu'il est plus riche, alors qu'il ne s'agit que d'un choix de consommation. En rajoutant un loyer fictif aux revenus, on considère que le patrimoine immobilier est hérité en quelques sortes, et non un plan de consommation. Par ailleurs, il consiste à prendre une situation de référence qui est celle du locataire. Si on fait l'inverse, on prend le propriétaire comme situation de référence, et on arrive à la notion de coût du logement. Les deux approches sont différentes mais symétriques. Même si le concept de coût du logement prend en compte d'autres dépenses. Quant à l'idée de monétariser la production domestique, une critique consiste à dire que l'on reste dans une logique de production, alors que c'est le niveau de vie qui nous intéresse. En fait, il faudrait alors élargir au loisir, même chose pour le patrimoine par rapport à la notion de loyer fictif. Si on voulait faire la liste des choses à monétariser, il faudrait être plus général : loisirs y compris activité non marchande, intertemporel avec le patrimoine, biens publics et services gratuits, famille, santé, risque, prix de marché évoqués à propos des indices de prix.

M. Pierre Concialdi met en avant le fait qu'il s'agit de la moins mauvaise solution que l'on essaie de chercher en terme de concept. Par ailleurs, un indicateur est choisi en fonction de la question que l'on se pose, et sa pertinence est valable par rapport à la question. La prise en compte des loyers fictifs est nécessaire, d'un point de vue théorique, dans la mesure du niveau de vie, le patrimoine également. Par rapport à la remarque de Marc Fleurbaey, ce qu'il propose répond à la question de connaître les inégalités sur l'ensemble du cycle de vie. Concernant les échelles d'équivalence, il regrette que l'on se contente d'une échelle moyenne. L'autre démarche par rapport à cette échelle moyenne peut consister à s'intéresser au coût du logement, qui prend en compte la principale économie d'échelle au sein du logement, en s'abstrayant du problème de l'échelle. La mesure du niveau de vie en termes de reste à vivre apporté néanmoins des informations intéressantes. Sur la production domestique, sa monétarisation pour certains pays peut s'avérer indispensable dans l'analyse de la pauvreté, mais tout dépend à quelle question on essaie de répondre. Pour certains d'entre eux, plutôt pauvres, il existe des échanges non marchands qu'il peut être nécessaire de prendre en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire, ce qui n'est pas le cas dans nos sociétés actuelles. Par ailleurs, dans le cadre de la production domestique, la question est « qui travaille pour qui », entre l'homme et la femme. Ceci rend la question de la prise en compte de la production domestique encore plus complexe.

M. Bernard Sujobert s'étonne du traitement fait dans les techniques de loyers imputés à propos des logements HLM : ceux-ci sont valorisés comme des logements aux prix de marché. Leurs occupants sont ainsi enrichis artificiellement. Ne risque-t-on pas d'enrichir à mauvais escient des gens qui ne sont pas riches ?

M. Jacques Bournay fait plusieurs remarques en tant que comptable national.

-Il précise qu'en comptabilité nationale on ne parle pas de loyers fictifs mais de loyers imputés. Par ailleurs, il souligne qu'il n'y a pas deux points de vue sur la question des loyers imputés mais trois : propriétaire, propriétaire accédant et locataire, catégories complètement différentes du point de vue du patrimoine et des charges financières. La notion de loyers imputés, ainsi que celle d'autoconsommation est déjà prise en compte dans les concepts de comptabilité nationale. On sait faire l'évaluation de ces loyers au niveau macroéconomique ; au niveau individuel, cela risque d'être un peu plus difficile.

- Sur la production domestique, il indique que, selon les modes d'évaluation, la production domestique peut être estimée, à partir des enquêtes « emploi du temps » entre un tiers et deux tiers du PIB global. De plus, il considère qu'il ne faut pas aller tout de suite à la question du loisir. Puis il précise que l'estimation du travail au noir selon la comptabilité nationale s'élève en France à 5 %, mais il y a dans ce chiffre beaucoup de « dire d'expert ». Le travail au noir est un véritable problème pour le bas de l'échelle.

- A propos des services publics et de la santé, deux notions de consommation sont utilisées dans la comptabilité nationale, elles vont avec deux notions de revenu : les dépenses de consommation avec le revenu disponible, et les dépenses effectives avec le revenu disponible ajusté.

Dans la dépense de consommation des ménages, en médicaments par exemple, on met ce que paient les ménages, hors remboursements de Sécurité sociale. Enfin, concernant l'éducation, l'individualisation des dépenses est plus complexe. Néanmoins les comptes de l'éducation permettent de chiffrer assez précisément les coûts de l'éducation, et on devrait pouvoir estimer des montants par structure de ménage.

M. Michael Forster fait part de trois remarques. Tout d'abord, en ce qui concerne le service public, il faut distinguer ce qui relève des questions d'accès au service public, de ce qui concerne les transferts en nature. L'accès aux services publics relève des indicateurs non monétaires. Ainsi le réseau européen de lutte contre la pauvreté demande à la Commission européenne d'introduire dans les indicateurs de type Laeken, un indicateur d'accès aux services publics comme, par exemple, le temps qu'il faut pour répondre à une demande d'aide sociale. Il existe des propositions très concrètes en la matière. En second lieu, pour ce qui concerne la production domestique, la formulation du secrétariat est trop vaste et pousse à la valorisation du loisir. Il faut aussi tenir compte de ce qui est, ou non, opérationnel. Les mesures d'autoconsommation en matière agricole sont opérationnelles et, par ailleurs, ont une importance assez grande dans le cadre de comparaisons internationales, par exemple avec l'élargissement de l'Union européenne. Par contre, pour d'autres éléments de la production domestique, on a beaucoup plus de mal à être opérationnel. En troisième lieu, prendre en compte tout ce qui est monétarisable pourrait être un idéal, mais il y a peu de possibilité, ici encore d'être opérationnel ; il existe très peu d'expériences internationales en ce domaine. On peut citer une tentative aux Etats-Unis, de l'Institut Levy qui propose une mesure de revenu élargi intitulée « full income »<sup>1</sup> mais qui n'est pas comparable avec ce qui peut être fait dans d'autres pays.

M. Mira d'Ercole présente un point de vue complémentaire. Du point de vue de l'évaluation du bien être, le concept adéquat est le revenu complet qui devrait aller au-delà du revenu habituellement mesuré ; les comptes nationaux sont déjà engagés dans cette voie. Mais tous les domaines dans lesquels il faudrait développer l'approche ne sont pas au même degré d'avancement. Il faudrait donc retenir la suggestion de M. Fleurbaey d'élargir la liste des éléments à retenir ; le rapport du groupe devrait faire référence à cette liste et préciser les chances d'opérationnaliser selon les domaines. À propos des revenus imputés et du « reste à vivre », le traitement des loyers fictifs ne doit pas être différent du traitement des revenus du patrimoine en général. Le concept de « reste à vivre » mélange des notions de revenu et des notions de dépense. Pourquoi alors s'arrêter aux dépenses de logement et ne pas retenir les dépenses d'alimentation ? D'un point de vue historique, les mesures de pauvreté absolues sont parties des dépenses d'alimentation. La bonne approche pour une mesure des inégalités n'est pas de déduire des dépenses, mais d'augmenter les revenus. En ce qui concerne l'accès aux services publics, il faut également être prudent : voulons nous dire que les pauvres ne le sont pas tellement que cela puisqu'ils ont accès à des services publics ? D'un autre côté, ces contributions en nature, non seulement en matière d'éducation ou de santé mais aussi dans les services au titre de l'aide sociale, participent cependant à la manière dont la pauvreté doit être analysée. En ce qui concerne la production domestique, il faut aussi tenir compte des services de soins qui sont fournis par des personnes du ménage à d'autres personnes<sup>2</sup> et ceci devrait être mentionné dans le rapport pour s'approcher du concept de revenu complet.

M. Nicolas Prokavas est très réticent à l'idée d'affecter une valeur monétaire à la production domestique, en raison de son hétérogénéité et des clivages en terme de CSP, de sexe, de localisation. Devrait-on, par exemple, monétiser la production domestique à des taux différents selon le niveau de salaire de celui qui la produit ? A la marge de la discussion sur la prise en compte des loyers fictifs, on peut aussi s'interroger sur la question des résidences secondaires : un des domaines de mesure des inégalités est l'accès aux loisirs et aux vacances et en ce domaine, la possession d'une résidence secondaire est un élément assez discriminant.

Mme Nicole Roth souligne l'importance de prendre position sur le traitement du logement. Il existe deux catégories, au moins, de population qui ont des charges très différentes. Il faut rendre le traitement de ces catégories plus homogène que ce qui est fait actuellement soit en ajoutant des

---

<sup>1</sup> "Levy Institute Measure of Economic Well-Being" (LIMEW) :cf le site [http://www.levy.org/default.asp?view=research\\_limew](http://www.levy.org/default.asp?view=research_limew)

<sup>2</sup> Je vois mal ce qui est visé ici : production interne au ménage ou aide apportée à l'extérieur, exemple à des ascendants en situation de dépendance ?

loyers fictifs pour les propriétaires soit en retranchant la dépense des locataires. Il faut sans doute traiter de manière homogène le patrimoine : prendre en compte des loyers fictifs si l'on tient compte des revenus du patrimoine, mais ceci ne résout pas tous les problèmes des choix de structure de dépenses et de constitution du patrimoine : on peut, par exemple, préférer collectionner des œuvres d'art que posséder sa résidence principale. Il faudrait, dans une notion de « sur-revenu » tenant compte du patrimoine aller au-delà des seuls loyers fictifs imputés. En sens inverse, en retirant les dépenses de location du logement, la notion de « reste à vivre » est intéressante, mais il faut ici aussi choisir le bon indicateur. En ce qui concerne l'imputation de la « consommation » de divers services publics, des tentatives ont été faites à l'Insee sur les dépenses d'éducation, mais aussi, à la Drees, sur les dépenses de santé. Pour ce qui est le domaine des services d'éducation. Il faut distinguer la part des dépenses correspondant à l'enseignement obligatoire et les dépenses au-delà. Pour l'enseignement post-obligatoire, il y a des différences d'accès assez importantes, mais il faut bien voir que prendre en compte ces dépenses modifie très (trop) considérablement le revenu. Peut-on agréger des dépenses d'éducation à des prestations familiales lorsque les premières sont cinq fois plus élevées (voire nettement plus) que les secondes ? En ce qui concerne les services publics, on connaît très mal l'aide sociale aux plus démunis : on ne connaît que les prestations nationales et fort peu les prestations locales (monétaires ou non).

M. Pierre Concialdi souligne que dans le domaine des consommations de services publics, il est nécessaire de les prendre en compte dans les comparaisons internationales ; pour comparer les niveaux de vie lorsqu'on a une approche monétaire de celui-ci ; cela n'entraîne pas qu'il faille retenir une telle approche de monétarisation dans le cadre de l'analyse des inégalités dans la population d'un pays. La monétarisation est en effet une approche réductrice des inégalités d'éducation ou de santé ; il est nécessaire de les analyser pour elles-mêmes. De plus dans la monétarisation, on risque d'introduire des conventions très éloignées de la réalité, par exemple de considérer comme équivalentes deux dépenses de même montant consenties en faveur de deux élèves qui se situent dans des contextes très différents.

Mme Marie-Thérèse Join-Lambert attire l'attention du groupe sur le fait que l'analyse des inégalités doit se faire en tenant compte du contexte, de la situation particulière de l'époque étudiée. En parlant du reste à vivre après dépenses de logement on tient compte du fait que le coût du logement s'est très fortement accru et pose un réel problème pour les familles à faible revenu. Il est possible qu'un jour il faille faire de même sur les coûts de la santé. Si l'on ne le fait pas il y aura incompréhension entre ce que disent les mesures et ce que vivent les gens.

M. Jacques Freyssinet souligne qu'apparaissent dans les discussions deux thèmes :

La monétarisation : est-il souhaitable d'aller le plus loin possible dans cette démarche conduisant à un « revenu intégral » permettant d'obtenir un indicateur synthétique ou bien faut-il, au contraire, considérer que dès lors qu'il n'y a pas de mécanisme marchand, la monétarisation est une fiction redoutable. Alors ne seraient monétarisés que les éléments ayant une dimension marchande ; pour le reste, il faut accepter l'hétérogénéité et trouver des indicateurs pertinents, en débouchant alors sur des indicateurs multidimensionnels. Par ailleurs, on peut présenter des variantes d'estimation : par exemple en matière de dépenses de logement faire comme si tout le monde était locataire (imputation de loyers fictifs) ou tout le monde propriétaire.

Une seconde question est celle de l'individualisation : le mandat de notre groupe est de produire des indicateurs pertinents sur les niveaux de vie et les inégalités sociales. Il n'est pas nécessaire d'aller, en tout point jusqu'à l'individualisation ; il peut suffire de repérer certaines inégalités au niveau de catégories pertinentes.

Enfin, dans l'analyse de la production domestique, si l'on ne recherche pas à passer par une monétarisation, alors les enquêtes « budget-temps » peuvent avoir un apport considérable pour la mise en évidence des inégalités, selon les sexes, les types de ménage, les localisations, etc.

### **Dernier point à l'ordre du jour : les aspects non monétaires des inégalités**

M. Pierre Concialdi souligne que la note préparatoire ne traite pas des inégalités mais simplement de la pauvreté non monétaire. Il serait nécessaire que le secrétariat puisse diffuser un inventaire, un bilan, des indicateurs existant déjà.



M. Georges Menahem indique que ne figure pas dans cette note d'éléments permettant d'évaluer le rôle et l'efficacité des politiques de réduction des inégalités, par exemple en termes d'éducation.

M. Marc Fleurbaey indique que dans la construction des scores de déprivation, on s'appuie ordinairement sur les préférences « moyennes » de la population ou sur ce que la majeure partie des gens considère comme essentiel. Mais il est aussi possible d'aller au-delà, en tenant compte à la fois des contraintes et des choix individuels. Ceci permet de ne pas retenir comme manque ce qui résulte d'un choix.

M. Jean-Luc Outin souligne que dans le thème de la pauvreté monétaire, il faudrait faire une place à l'accès aux droits sociaux. Ceci donnerait un chapeau commun à d'autres rubriques (accès au logement, à la santé, etc.) et ceci conduit à des indicateurs en terme de non-couverture de non-éligibilité, de non-recours, d'interruption des droits ou plus largement en termes de rapport avec les institutions sociales (délais, conflits, etc.).

M. Michel Castellan rappelle le travail mené en Île de France ; plutôt que de pouvoir retenir par domaine un indicateur, on est rapidement conduit à en retenir plusieurs. En matière de logement, il faudrait arriver à repérer les situations d'« absence de logement personnel ». Par ailleurs, une approche par thématiques séparées, passe à côté de certains problèmes, par exemple la pauvreté et l'immigration ou encore la permanence de la pauvreté. Enfin, on pourrait partir du point de vue des gens concernés et de définir des indicateurs : la possibilité de choisir, la dépendance des autres, etc. qui ont une importance du point de vue des personnes concernées. D'une certaine manière, les indicateurs de déprivation utilisés dans les mesures de la pauvreté en condition de vie devraient être complétés par des indicateurs de capacités.

M. Georges Menahem évoque les indicateurs d'inégalité disponibles en matière de santé : indicateur général de morbidité ou indicateurs de handicap qui peuvent être croisés avec les CSP par exemple. Par ailleurs, il faut insister sur la mesure de la dépendance, indicateur non monétaire, permettant de graduer le phénomène de dépendance.

La situation administrative des personnes est également un fort élément d'inégalités entre les personnes qui conditionne leurs rapports aux institutions. Il y a une gradation des situations, y compris au sein des « sans papiers » entre par exemple les "personnes en instance de cartes de séjour", celles qui n'ont qu'une carte provisoire, les clandestins qui ont à se dissimuler et ceux qui sont en attente de reconduite à la frontière, cf. les travaux du GISTI.

B. Sujobert indique qu'en matière d'éducation, l'information sur les inégalités est importante, information qui est déclinable en termes par exemple de CSP, d'homme/femme, etc., cf. les publications de la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective).

M. Michael Forster indique qu'il faut développer la partie inégalité de ce rapport en interrogeant les services producteurs, inégalités dans le domaine de la santé où les données françaises sont plus riches que les données européennes. Il signale également le développement de recherches dans de nombreux pays en ce qui concerne la pauvreté absolue. Il mentionne notamment l'approche de « pauvreté consistante » retenue en Irlande qui réunit une mesure de pauvreté monétaire et une mesure de pauvreté non-monétaire (de type pauvreté en conditions de vie), nombre de pays développent des travaux spécifiques sur la pauvreté des enfants et c'est un levier efficace sur le plan politique dans la mesure où les enfants ne peuvent en rien être tenus responsables de cette situation.

M. Fleurbaey souligne que l'intérêt s'accroît, chez nombre de chercheurs, pour une approche d'inégalités en termes de capacités plus que de déprivation.

M. J. Freyssinet trace deux pistes de travail

Des dispositifs d'enquêtes permettant de définir des indicateurs et éventuellement un indicateur synthétique, un score, caractérisant la pauvreté ; on peut descendre au niveau des individus ou des ménages.

L'autre méthode consiste dans chaque domaine à repérer la non-satisfaction de besoins (ou de droits) fondamentaux. Alors, il faut mener avec chaque spécialiste un recensement des sources

disponibles. Ces sources disjointes permettent des désagréations plus ou moins fines des inégalités. Ce travail ne peut être fait en groupe plénier, mais pourrait être fait par les rapporteurs (auxquels pourraient se joindre des membres du groupe qui seraient intéressés). À partir de cet inventaire, il nous est demandé de faire des choix pour définir les axes d'effort à mener par l'appareil statistique.

Mme Join-Lambert demande que les inégalités en matière d'emploi ne soient pas exclues de cette démarche par domaine.

M. J. Freyssinet propose que les inégalités face à l'emploi soient plutôt traitées comme des facteurs influençant soit les inégalités monétaires soit le bloc des différentes inégalités non monétaires.

M. Michael Forster précise que lorsqu'on veut étudier,, en matière non monétaire, les inégalités les domaines à étudier sont différents, moins nombreux, qu'en matière de pauvreté. Par exemple, il faut tenir compte de l'auto-évaluation des situations (difficultés de paiement, dépendance d'un soutien venant des autres membres de la famille élargie, accès à différents biens durables, etc.).